

## Règlement sportif du MercedesTrophy 2018

### Compétitions de club

BCM Sports (ci-après la « société organisatrice »)

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 481163020

dont le siège social est situé au 68 rue Escudier, 92100 Boulogne Billancourt, France

Organise le «MercedesTrophy 2018» (ci-après «Le MercedesTrophy»), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

#### **1 : Inscription**

1.1 : Epreuve réservée aux joueurs amateurs, les conditions d'inscription et de participation sont disponibles auprès des golfs participants.

1.2 : Tous les joueurs (ci-après le « Participant » ou les « Participants ») devront être munis de la licence FFGolf 2018, devront répondre aux exigences du statut amateur et attester d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf à jour (pour l'année 2018) la veille de l'opération. Sans certificat médical, le Participant ne pourra prétendre à aucun prix, et aucune classification car ses scores ne pourront être pris en compte.

1.3 : Une tenue correcte de golfeur est exigée (pas de jean, T-shirt, ...).

1.4 : L'usage de la voiturette est interdit pendant les tours du trophée, à l'exception des personnes présentant un certificat médical nécessitant l'utilisation d'une voiturette en compétition.

1.5 : Toute participation implique que le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent document et l'acceptation pleine et entière de toutes les clauses du présent règlement.

#### **2 : Formule de jeu, séries, marques de départ**

2.1 : Les épreuves se déroulent sur 18 trous en Stableford individuel

2.2 : Tous les Participants, quel que soit leur index, jouent des marques de départ suivantes :

Messieurs : Jaunes

Dames : Rouges

2.3 : Les séries mixtes par index :

##### **Série Mixte :**

1ère série jusqu'à 9.4

2ème série 9.5 – 18.4

3ème série 18.5– 28

4ème série supérieur à 28

1 série dame jusqu'à 54

Chaque Participant est dans l'obligation de s'inscrire sous son index exact (tous les index, sans exception, seront contrôlés).

### **3 Remise des prix et récompenses**

3.1 Le Net prime le Brut. Les prix ne sont pas cumulables, exception faite du concours. Seuls les Participants amateurs au moment du tournoi sont éligibles au gain de la dotation.

Seront récompensés :

Le 1<sup>er</sup> score brut général chez les hommes

Le 1<sup>er</sup> score brut général chez les dames

Le 1<sup>er</sup> score net général mixte

Les 3 premiers scores en net de chacune des 4 séries mixtes

Les 3 premiers scores en net de la série « dame »

Le vainqueur du concours de précision mixte

Le vainqueur du concours Hole-in-One organisé par Mercedes-Benz (uniquement sur la finale)

3.2 L'absence, lors de la remise des prix ou du tirage au sort, d'un Participant primé entraîne la perte du prix pour ce joueur. Dans ce cas, le prix sera remis au Participant suivant, ou lors d'un autre tirage au sort (et ce, dans la limite du possible, en accord avec Mercedes-Benz). Sauf si une demande est formulée de la part du Vainqueur ou d'un distributeur pour excuser l'absence justifiée lors de la remise des prix.

3.3 Les collaborateurs Mercedes-Benz participants ne pourront prétendre à aucun prix de la dotation du tournoi, ni de la qualification à la Finale Nationale, ni des concours annexes, ni du tirage au sort. Le prix sera remis au Participant suivant l'ordre du classement. Leurs performances pourront néanmoins être prises en compte pour la modification de l'index.

### **4 : Les Concours**

4.1 : Le concours de précision mixte

Un panneau sera posé près du green. La Participante ou le Participant amateur partant en premier, et dont la balle reposera sur le green (après le premier coup), indiquera son nom et prénom et la distance balle / trou en mètre sur le panneau.

Toute Participante ou tout Participants dont la balle qui, en un seul coup, sera plus proche du trou que celle de la personne inscrite en dernier sur la liste, marquera son nom, prénom et sa distance balle / trou en mètre sur le panneau. Le vainqueur sera le Participant ou la Participante dont le nom figure en dernière position sur le panneau.

4.2 : Le concours de « trou en un »

Un concours « trou en un » est organisé par Mercedes-Benz sur la finale du MercedesTrophy 2018 (mixte et toutes séries confondues):

Si un « trou en un » est réalisé sur le par 3 sélectionné pour le concours, le Participant gagne le véhicule mis en jeu.



Les Participants à la compétition doivent n'effectuer qu'un seul passage au trou désigné.

Le « trou en un » se définit par un score de 1 sur le trou. Toutes balles provisoires ou seconde balles rejouées du départ ne sont donc pas valables pour le gain de la voiture.

La carte du Vainqueur gagnant doit être signée exhaustivement :

- par lui-même,
- par son marqueur,
- par le directeur de tournoi.

Si plusieurs trous en un sont réalisés lors de la compétition, le Vainqueur est tiré au sort parmi les golfeurs ayant réalisé un trou en un.

Seul les joueurs amateurs et majeurs au moment du tournoi sont éligibles au gain du véhicule.

### **5 : Départage**

5.1 En cas d'égalité, les ex-æquo seront départagés sur les 9, 6, 3 et derniers trous. Si l'égalité subsiste, les scores seront comparés trou par trou en remontant (18, 17, 16...). Si l'égalité persiste toujours, les Participants ex-æquo seront départagés par un tirage au sort.

5.2 En cas d'égalité sur un concours (précision, distance ou « Trou en un »), les Participants ex-æquo seront départagés par un tirage au sort pour chaque concours.

### **6 : Qualification à la finale nationale et à la finale internationale**

6.1a A l'issue des épreuves qualificatives en régions, sera qualifié pour la Finale Nationale du MercedesTrophy 2018, le Participant ayant terminé à la première place du classement Net toutes séries confondues soit 1 personne par épreuve qualificative.

6.1b: A l'issue des épreuves qualificatives en régions, sera qualifié pour la Finale Nationale « dame » du MercedesTrophy 2018, la Participante ayant terminé à la première place Net de la série « dame », soit 1 personne par épreuve qualificative. (La qualification à la Finale Nationale prime la qualification à la Finale Nationale « dame »)

6.2 Afin de pouvoir valider sa qualification à la finale nationale du MercedesTrophy 2018, le Vainqueur doit :

- Etre majeur le jour de la compétition.
- Attester d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf (pour l'année 2018) le jour de la compétition.
- Etre muni de la licence FFGolf 2018 le jour de la compétition
- Etre un joueur amateur le jour de la compétition
- Avoir un index inférieur à 36,0 le jour de la compétition

L'absence lors de la remise des prix ou le non respect d'un de ces critères entraîne la perte du prix pour ce Vainqueur. Dans ce cas, la qualification sera remis au Vainqueur suivant, dans l'ordre du classement (et ce, dans la limite du possible, en accord avec Mercedes-Benz).

6.3a A l'issue de la Finale Nationale seront qualifiés pour la Finale Internationale les Participants ayant terminé à la première place du classement Net de chaque série.

6.3b La Finale Nationale « dame » n'est pas qualifiante pour la Finale Internationale.



6.4 : **ATTENTION** : Seuls les clients automobiles de Mercedes-Benz (pouvant justifier d'un certificat d'immatriculation à leur nom au jour de la Finale) sont éligibles pour participer à la finale Internationale. Si le véhicule appartient à une société, le Participant devra justifier d'un certificat d'immatriculation au nom de cette société et d'un Kbis au moment de l'inscription et au jour de la finale. Dans l'éventualité où le Participant ne soit pas mentionné sur le Kbis, il devra en outre fournir une attestation de son employeur confirmant son statut de salarié et l'autorisant à participer au nom de la société, cliente Mercedes-Benz.

6.4b : **ATTENTION** : Seuls les Participants possédant un index égal ou inférieur à 36.0 le jour de la compétition sont éligibles pour la finale Internationale.

**ATTENTION** : Les Participants ayant participé à la Finale Internationale du Mercedes World Trophy depuis sa création ne pourront prétendre à une qualification pour la Finale Internationale du Mercedes World Trophy 2018

## **7 : Arbitrage**

7.1 : Le comité d'organisation est seul habilité à délibérer en cas de litige. Toute contestation d'ordre sportif sera examinée conjointement par BCM Sports qui assure la direction du tournoi et par le représentant de Mercedes-Benz France.

7.2 : Interruption de jeu en cas de mauvais temps : L'organisation se réserve le droit d'interrompre le jeu en cas de mauvais temps. Si la reprise du jeu ne pouvait se faire le jour de la compétition de façon à ce que chaque Participant ait pu jouer 18 trous, les résultats de la compétition pourront être calculés sur un format réduit.

7.3 : En cas de non-respect d'un des points du règlement par un Participant, le comité sportif se verra dans l'obligation de le disqualifier.

7.4 : En accord avec les règles du R&A de Saint Andrews, les télémètres lasers et les montres GPS sont autorisés. Les applications de Smartphones ou les télémètres indiquant le dénivelé du parcours restent toutefois interdits.

## **8 : Animation**

8.1 : Ouvert à tous les invités et collaborateurs présents.

## **9 : Diffusion des images**

9.1 : Le Participant ou la Participante autorise *MERCEDES BENZ FRANCE* à utiliser toutes les images prises durant les épreuves sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support, et ce dans le monde entier.

9.2 : Le Participant ou la participante ne souhaitant pas être photographié(e) durant les épreuves du *MercedesTrophy 2018* devra le signaler directement au photographe ou aux membres du staff BCM Sports avant le début de l'épreuve.

9.3 : Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant et du droit de vous opposer, pour motifs légitimes, au traitement de ces données ainsi que du droit de définir des directives sur le sort, post mortem, de ces données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Mercedes-Benz France – Correspondant Informatique et Libertés – 7, avenue Niépce – 78180 Montigny-le-Bretonneux ou en transmettant votre demande à [CIL\\_MBF@daimler.com](mailto:CIL_MBF@daimler.com), toute demande devra être accompagnée d'une copie, recto-verso, d'une pièce d'identité



**10 : Contacts**

**BCM Sports**

Jean-Hugo ROUX

01 46 05 02 58

[jhroux@bcm-sports.com](mailto:jhroux@bcm-sports.com)